

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Autorisation d'un déplacement à Bruxelles et Autorisation de délivrance de mandats spéciaux - 16 et 17 novembre 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le principe d'un déplacement à Bruxelles en Belgique d'une délégation du Conseil départemental, en novembre 2016, afin d'assister au Parlement Européen à la remise officielle du titre « Marseille 2017 – Capitale Européenne du Sport »,
- de reconnaître l'intérêt départemental de ce déplacement,
- de valider la composition prévisionnelle de principe de la délégation : le Délégué aux Relations internationales et aux Affaires Européennes et des agents de la collectivité,
- de donner à la Présidente du Conseil départemental la capacité de délivrer le mandat spécial au Délégué aux Relations internationales et aux Affaires Européennes,
- de valider la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais des dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports internationaux et locaux, des frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission,
- de l'affectation prévisionnelle de 5 000 € pour ce déplacement sur les lignes :
DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,
des crédits inscrits au budget départemental 2016, dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée